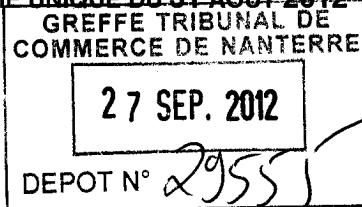


ARCADIS FRANCE SAS
Société par actions simplifiée au capital de 4 000 000 euros
9, avenue Réaumur - 92354 LE PLESSIS ROBINSON CEDEX
RCS NANTERRE B 444 081 699

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 AOÛT 2012



L'an deux mil douze,
Le vendredi trente et un août,
à dix heures trente,

La société ARCADIS EUROPE BV (ci-après dénommée ARCADIS EUROPE), société anonyme au capital de 10 098 720 euros, dont le siège social est à Utrechtseweg 68, 6800 LE Arnheim, Pays Bas, immatriculée au RCS d'Amsterdam sous le numéro 09071363, associé unique de la société ARCADIS HOLDING France.

a été convoquée suivant lettre simple du Président de la société ARCADIS France (ci-après dénommée la Société), société par actions simplifiée au capital de 4 000 000 euros, ayant son siège social 9, avenue Réaumur 92354 – LE PLESSIS ROBINSON Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° B 444 081 699.

Le commissaire aux comptes de la société, la société KPMG, a également été convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception.

Monsieur Nicolas SIMONIN préside l'assemblée en sa qualité de Président de la SAS.

Monsieur Dominique LEFEBVRE assure le secrétariat.

Monsieur Nicolas SIMONIN rappelle qu'il a convoqué la société ARCADIS EUROPE à l'effet d'entériner la démission de son mandat de président de la société ARCADIS FRANCE, du fait de son départ du Groupe. Sa démission prendra effet à compter de ce jour ; il convient donc de nommer un nouveau président.

Après échange d'observations ne donnant pas lieu à débat, Monsieur Friedrich Schneider, agissant en qualité de représentant de la société ARCADIS EUROPE a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique, la société ARCADIS FRANCE, prend acte de la démission de Monsieur Nicolas SIMONIN de son mandat de président, à compter de ce jour et remercie ce dernier pour toutes les diligences et le soin qu'il a pris pour le suivi des affaires de la Société.

L'associé lui donne quitus entier et sans réserve pour sa gestion en tant que président pour autant qu'il en ait eu connaissance.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, la société ARCADIS Europe, décide de nommer en remplacement, comme Président de la Société :

Monsieur Paul SOUAID
Né le 18 décembre 1959 à Haret Sakhr (Kesrouan) LIBAN
De nationalité française
Demeurant 9, place Georges Pompidou 92300 – LEVALLOIS PERRET

Monsieur Paul SOUAID, présent, prend alors la parole et remercie l'assemblée de la confiance qu'elle lui accorde et déclare accepter ce mandat de président et que rien ne s'oppose à sa nomination.

TROISIEME DECISION

Il est rappelé que Monsieur Paul SOUAID bénéficie d'un contrat de travail au sein de la société ARCADIS ESG, en qualité de Directeur régional. L'associé unique décide la poursuite du contrat de travail de Monsieur Paul SOUAID.

Dans l'immédiat, Monsieur Paul SOUAID ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de président.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique, la société ARCADIS EUROPE BV, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance a été levée.

Certifié conforme à l'original

